

STUDIO 411 CONTRAT DE LOCATION
POUR PRODUCTION PHOTO OU VIDÉO

Entre le LOCATAIRE et le LOCATEUR (Kyle Ruggles Photography / Warren Zelman Photography.),
compagnie légalement constituée ayant son siège social au 642 RUE DE COURCELLE #411,
Montréal, Qc, H4C 3C5, info@studio-411.com

1. Tarifs de location

Les tarifs sont calculés sur une base quotidienne qui commence à 9h00 et termine à 17h00.

Journée complète (8 heures):	350.00\$
Demi-Journée (4 heures):	200.00\$
Prolongation:	55.00\$ / heure

* Tous les tarifs sont sujet aux taxes fédéraux et provinciales applicables.

2. Paiement:

En complétant le contrat de location, la carte de crédit du locataire sera immédiatement chargée à 50% du total des tarifs du contrat, comme dépôt non-remboursable, pour sécuriser la date de réservation. Si une carte de crédit ne peut pas être fournie, le dépôt peut être payé par argent comptant, chèque ou mandat bancaire. La date de réservation ne sera pas fixée jusqu'à le dépôt soit bien reçu par le locateur, et que tous les fonds soient confirmés par une institution financière.

La balance du total des tarifs de location peut être payée par carte de crédit, argent comptant, chèque ou mandat bancaire. Ce paiement doit être complété au moins 24 heures avant la date de réservation. Les fonds doivent être confirmés par une institution financière pendant ce temps. Échouer ce paiement pourrait causer l'annulation de la réservation et la rétention du dépôt.

Paiements par argent comptant doivent être livrés en personne au préposé du studio. Paiements par chèque ou mandat bancaire seront au nom de <<Black Box Productions Ltd.>> et livrés à l'adresse du studio. Paiements par carte de crédit seront automatiquement traités, chargés pour la balance du total des tarifs, 24 heures avant la date de réservation.

3. Annulations:

Le dépôt est entièrement non-remboursable. Si une annulation écrite est présentée au moins 5 jours ouvrables avant la date de réservation, le dépôt peut être appliqué vers une nouvelle date de réservation convenant aux locataire et locateur également. Faillir la présentation d'un tel document pendant la période requise enlève la possibilité de changer la date de réservation et la rétention du dépôt par le locateur.

Le locateur réserve le pouvoir discrétionnaire de refuser ou annuler toutes réservations. Si le locateur annule une réservation, peu importe la raison à part des celles décrites en Section 2, le locataire serait remboursé le montant du dépôt au complet comme seul recours.

4. Utilisation du studio:

Le locataire s'engage à utiliser le studio uniquement pour la fin de production photo ou vidéo (à l'exception d'autre accord du locateur). Le locataire s'engage à quitter le studio dans le même état qu'il était au début de la date de réservation. En faillant de quitter le studio dans le même état qu'il était au début de la date de réservation, le locataire sera chargé des frais de nettoyage de 150.00\$ par le locateur. Le locataire est aussi responsable d'enlever ses déchets selon les directives du préposé du studio. En faillant d'enlever ses déchets du studio, le locataire sera chargé des frais d'élimination de 75\$ par le locateur. Ces frais seront pris du dépôt de dommage (Section 6), et le locataire sera facturé en conséquence.

5. Responsabilité

Le locataire est responsable au locateur de toute perte ou dommage par le locataire à la suite de toute utilisation du studio ou de biens personnels par le locataire, ses employés, agents ou invités. En outre, le locateur ne peut être tenue responsable d'aucun dommage direct ou indirect ou de blessures, découlant de l'utilisation du studio ou ses équipements par le locataire, ses agents ou invités pendant la location du studio.

Le locateur n'est pas un assureur du locataire, ses personnes ou possessions. Le locataire accepte que l'ensemble de ses personnes et ses biens au studio est au risque du locataire. En outre, le locataire s'engage, sauf en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle du locateur, que le locateur ne peut être tenue responsable d'aucune perte ou dommage relativement aux biens du locataire ou de toutes autres personnes occupants ou visitants le studio. En conséquence, le locataire s'engage à indemniser le locateur, ces gestionnaires, ces membres et associés de toutes pertes, coûts, responsabilités ou dépenses (y compris les honoraires raisonnables d'avocat) qui sont subits par le locateur pour toutes actions ou non-actions, autrement que par négligence grave ou de faute intentionnelle.

Le locataire est seul responsable de la sécurité et du bien-être de tous modèles ou personnel que le locataire engage. Le locataire comprend que si le locateur ou ses agents estiment que des pratiques dangereuses ou des activités négligentes sont engagés dans le studio, le locateur a le droit de mettre fin à l'engagement, et d'exiger que le locataire, ses agents et ses invités quittent le studio immédiatement, sans remboursement du paiement de location.

Le locataire est responsable de vérifier que tous les modèles utilisés lors de la location du studio sont d'âge légal pour les activités dans lesquelles ils sont engagés. Le locateur n'est pas responsable de déterminer ou de vérifier l'âge des participants aux activités du locataire, mais se réserve le droit de mettre fin au contrat de location si le locateur ou ses agents se rendent compte qu'il y a une violation d'âge de travail.

Le locataire accepte qu'un représentant du locateur sera présent dans le studio en tout temps au cours de la période de location.

6. Dépôt de dommage

Sur la date de réservation, à moins que le locataire peut fournir une preuve d'assurance, un dépôt de dommage de 500\$ est requis et sera entièrement remboursé une fois qu'il est déterminé par le locataire que le studio a été laissée dans son état d'origine, et que les équipements ont été remis en bon état. Ce dépôt peut être fait par carte de crédit ou en argent comptant, et doit être reçu au plus tard le matin de la date de réservation. Pour les transactions par carte de crédit, le montant sera conservé sur la carte et non-facturés sauf s'il est établi que le studio n'a pas été laissé dans le même état qu'il était au début de la date de réservation, ou si de l'équipements a été endommagé. Le locataire sera facturé en conséquence, avec la balance restante dû déduite du dépôt de dommage.

7. Équipement:

Différents types d'équipement photographique sont disponibles en location à l'utilisateur d'expérience. S'il vous plaît, contactez le locateur si vous êtes intéressés à louer de l'équipement. Les conditions de location doivent être joint au contrat de location comme <<Exhibit A>> et le paiement pour ces équipements doit être reçu le matin de la date de réservation. Si le locataire loue de l'équipement du studio, le locateur s'engage à fournir du matériel en bon état, mais ne fait aucune déclaration sur le caractère approprié des équipements aux fins du locataire.